

Inscription à la restauration scolaire — Année 2025-2026

Photo de l'enfant
obligatoire

1- L'élève

Nom Prénom

Fille ☐ Garçon ☐

Naissance Lieu de naissance Dpt

Date d'entrée à l'école En classe de

2- Renseignements concernant les responsables légaux de l'enfant

Le représentant légal 1 : Nom Prénom

Adresse :

N° tél. domicile N° tél. portable.....

Mail

Quotient familial janvier 2025 (fournir attestation CAF Janvier 2025)

Destinataire de la facture oui ☐ non ☐

Le représentant légal 2 : Nom Prénom

Adresse :

N° tél. domicile N° tél. portable.....

Mail

Quotient familial janvier 2025 (fournir attestation CAF Janvier 2025)

Destinataire de la facture oui ☐ non ☐

3- Fréquentation de la restauration scolaire

Cette réservation obligatoire servira de base à la facturation mensuelle

Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Jamais ☐

Pour toute absence, merci d'en informer la restauration scolaire
par téléphone au 05 62 23 83 35 ou par mail : restauration@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

4- Fréquentation de l'Accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

L'Accueil de Loisirs (ALSH) est géré par la MJC Lherm

Les enfants sont accueillis le mercredi de 12h30 à 18h30 et les vacances de 7h30 à 18h30

Pour une 1ère inscription, retirer le dossier sur le site de la MJC Lherm (www.mjclherm.fr)

Plus de renseignements au 05.61.56.02.32

5- La première semaine de la rentrée

La 1ère semaine d'école, votre enfant sera-t-il présent au restaurant scolaire ? oui ☐ non ☐

Lundi 01/09 ☐ Mardi 02/09 ☐ Mercredi 03/09 ☐ Jeudi 04/09 ☐ Vendredi 05/09 ☐

6- Pratiques et allergies alimentaires (cocher la case correspondante)

Allergie alimentaire Non ☐ Oui ☐

Si oui, fournir obligatoirement le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) établi par le médecin traitant.

En l'absence de P.A.I. l'enfant sera réputé non allergique et pourra être amené à consommer tous les aliments proposés par le service de restauration. La responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas d'accident impliquant la consommation d'un aliment potentiellement dangereux ou irritant pour l'enfant dès lors qu'elle n'en a pas été informée.

Autres pratiques ☐ Préciser :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la restauration scolaire et en accepter les dispositions.

Fait à

Le

Signature des représentants légaux

A retourner impérativement en mairie même si l'enfant ne mange pas au restaurant scolaire